



Désignation

Raphaël Godderidge Formation est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la formation en prévention des risques, Santé et Sécurité au Travail et autres activités connexes. Son siège social est fixé au Créapôle, 24 Route d'Hirson 02140 Vervins, Raphaël Godderidge Formation conçoit, élabore et dispense des actions de formation inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire européen, seule ou en partenariat sous le numéro d'enregistrement auprès de la DIRECCTE de la région des Hauts de France sous le numéro NDA : 32020139902, sous le numéro de SIRET : 849 397 740 Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Raphaël Godderidge Formation.

Stagiaire : La personne physique qui participe à une formation.

Formations inter-entreprises : Formations qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.

Formations intra-entreprises : Formations conçues pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

CGV : Les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

OPCO : Les opérateurs de compétences.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Raphaël Godderidge Formation pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors de taxes, ne doivent pas être majorés de TVA en application de l'article 261-4-4° du CGI. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Raphaël Godderidge Formation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. **Toute somme non payée sous 30 jours** à partir de la date d'émission de la facture à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Raphaël Godderidge Formation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Raphaël Godderidge Formation. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « bon pour accord » à Raphaël Godderidge Formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Raphaël Godderidge Formation au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à Raphaël Godderidge Formation au plus tard un jour ouvrable avant le début de la formation, Raphaël Godderidge Formation se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devant avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant.

Inscription

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par courrier électronique contact@rgformation.fr ou par courrier postal à l'adresse suivant RAPHAEËL GODDERIDGE FORMATION, 24 route d'Hirson 02140 VERVINS. Votre inscription sera prise en compte à réception de la convention ou contrat de formation professionnelle ainsi que de ces présentes CGV dûment signés et portant cachet commercial.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le client à Raphaël Godderidge Formation au moins 7 jours avant le démarrage de l'action de formation, Raphaël Godderidge Formation offre au client la possibilité soit : 1) de repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée par Raphaël Godderidge Formation, et après accord éventuel de l'OPCO. 2) de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Raphaël Godderidge Formation. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Raphaël Godderidge Formation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Raphaël Godderidge Formation. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client, Raphaël Godderidge Formation se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

Si l'annulation intervient plus de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : Aucun frais d'annulation.

Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : Les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T de la formation.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : Les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix H.T de la formation.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et de la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Vervins les formations se déroulent de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de Raphaël Godderidge Formation accueillent les stagiaires de 07h00 à 17h00. Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Raphaël Godderidge Formation ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Raphaël Godderidge Formation peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Raphaël Godderidge Formation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et convention

Pour chaque action de formation, un devis et une convention sont adressés en deux exemplaires par Raphaël Godderidge Formation au client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, signé, tamponné et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à Raphaël Godderidge Formation par tout moyen à la convenance du client : courrier postal ou mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Raphaël Godderidge Formation, l'OPCO ou le client. À l'issue de la formation, Raphaël Godderidge Formation remet une attestation de formation au stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Raphaël Godderidge Formation lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture. Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

Conditions Générales de Vente

Obligation et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Raphaël Godderidge Formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. Raphaël Godderidge Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou des stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Raphaël Godderidge Formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transport en tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Raphaël Godderidge Formation.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Raphaël Godderidge Formation pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express de Raphaël Godderidge Formation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme de formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants, de la dynamique du groupe ou des spécificités de l'entreprise.

Confidentialité et communication

Raphaël Godderidge Formation, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'action de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Raphaël Godderidge Formation au client, Raphaël Godderidge Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le client accepte d'être cité par Raphaël Godderidge Formation comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise Raphaël Godderidge Formation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses propositions à l'intention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que : 1) Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Raphaël Godderidge Formation. 2) Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Raphaël Godderidge Formation, 24 Route d'Hirson ZAC CRÉAPÔLE 02140 Vervins ou par voie électronique à : contact@formation-godderidge.com. En particulier, Raphaël Godderidge Formation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis des stagiaires, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, Raphaël Godderidge Formation s'engage à effacer à l'issues des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors des travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Raphaël Godderidge Formation à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable. A défaut, les tribunaux de Laon (02) seront seuls compétents pour régler le litige.

Version 3 - 25 janvier 2024. Raphaël Godderidge Formation.

Signature et cachet :